

RCS : RODEZ
Code greffe : 1203

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00629
Numéro SIREN : 412 009 763
Nom ou dénomination : ABC

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2021 sous le numéro de dépôt 1972

Jacques DERRUAU
Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes
Rattaché à la CRCC de Montpellier

4 rue de Bel Air
12 000 RODEZ

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AU COMPTES**

**SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIE**

SARL ABC

SARL au capital de 1 000 000 €
RCS Rodez n° 412 009 763
Siège social : 7 route du Coustalou
12450 LUC LA PRIMAUBE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN
SOCIETE PAR ACIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 15 mars 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Nous avons analysé les actifs et les passifs à partir des comptes au 31 décembre 2020, et pour la période postérieure, qui a donné lieu à la cession de l'ensemble des actifs nécessaire à l'exploitation, constructions, terrains, installations et matériels, ainsi que les titres de participation dans les sociétés BATIBOIS et SCI AEVA. Nous avons analysé les actes de cession pour mieux apprécier la situation de la société.

Le compte de trésorerie intitulé « excédentaire » à la date du présent rapport est de 9 238 260.12 €, le portefeuille des valeurs mobilières de placement et autres placements pouvaient être estimés à 2 492 576 compte tenu des fluctuations journalières qui peuvent intervenir sur le marché financier. Depuis le 31 décembre 2020, dernier arrêté des comptes de la société, et au vu des informations que nous avons pu recueillir, l'activité s'est poursuivie normalement et la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas eu connaissance d'avantages particuliers.

Fait à Rodez, le 19 mai 2021

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES ET A LA TRANSFORMATION

Jacques DERRUAU

